



**AVIS D'APPEL À CANDIDATURE
POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AYANT POUR OBJET D'ASSISTER LES RAMONVILLOIS·ES
DANS LEURS ACHATS D'ÉLECTRICITÉ VERTE**

1/ Le contexte

La Ville de Ramonville s'est engagée dans une démarche de transition énergétique (PLU, E4C1, bâtiments à énergie positive, écoquartiers, stratégie développement durable, etc.) qu'elle considère comme une opportunité pour son territoire et ses habitants. Concernant l'énergie, la commune a engagé depuis plusieurs années déjà une démarche de contractualisation portant sur de l'électricité verte et du biogaz. Un groupement d'achat est en cours de constitution à l'échelle intercommunale concernant l'électricité verte en vue du renouvellement du marché de la ville en fourniture d'électricité. Un groupement d'achat est en cours de constitution avec d'autres communes partenaires afin de renouveler le marché de fourniture biogaz à échéance du présent marché.

Les dépenses concernant l'énergie font partie des dépenses les plus importantes des ménages et la ville de Ramonville souhaite permettre, par sa démarche volontariste, une potentielle baisse de celles-ci. Elle souhaite accompagner les habitants dans l'évolution de leur pratique vers une fourniture en énergie verte. En ce sens, l'achat groupé d'énergie verte constitue un levier qui permettrait aux habitants de faire évoluer leurs pratiques tout en préservant leur pouvoir d'achat.

2/ Objet de l'appel à projets

La présente consultation a pour objet de confier au prestataire lauréat l'organisation d'un achat groupé d'électricité verte pour les habitants de la ville de Ramonville.

La ville de Ramonville n'aura aucun rapport financier avec le candidat retenu et ne prendra à sa charge qu'une partie des coûts de promotion constitués par l'usage de ses propres canaux de diffusion (panneaux lumineux, site internet, réseaux sociaux, etc).

Le prestataire prendra à sa charge exclusive l'achat groupé et l'accompagnement des Ramonvillois·es. Sa rémunération ne pourra se faire que via le fournisseur d'énergie retenu à l'issue de la procédure.

Le prestataire devra respecter la réglementation en vigueur et s'adapter à son évolution durant le contrat.

3/ Contenu de l'offre à présenter

- Lettre de motivation
- Le modus operandi détaillé de la mise en œuvre de l'achat groupe et notamment :
 - o les actions de communications envisagées
 - o les actions d'accompagnement à destination des Ramonvillois
 - o le planning précis envisagé
 - o les modalités de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie
 - o la présentation de l'équipe dédiée
 - o la façon dont le prestataire assurera sa rémunération.
- Les références récentes
- Le projet de convention de partenariat à souscrire avec la commune.

4/ Critères de sélection

- Qualité de la communication (méthode d'informations mails, courriers, réunions, autre, etc) et actions pédagogiques à destination des Ramonvillois·es (sur la transition énergétique, la diminution des consommations) : 25%
- Actions d'accompagnement à destination des Ramonvillois·es (permanences, accompagnement commercial) : 25%
- Garanties professionnelles, techniques, financières et expérience du prestataire : 25%
- Transparence de la mise en compétition des fournisseurs d'énergie : 25%.

5/ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois, à compter de la date limite de remise des offres par le prestataire.

6/ Conditions d'envoi des offres

L'offre sera transmise sous pli cacheté contenant la totalité des pièces définies au présent règlement de consultation. Cette enveloppe portera les mentions suivantes :

Offre pour la « Ville de Ramonville – Groupement d'Achat citoyen – Électricité verte »

Candidat :

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous ou remise contre récépissé, pendant les heures d'ouverture du service :

Du lundi au vendredi (sauf mardi) :

8h30-12h15 / 13h30-17h30

le Mardi : 10h-12h15 / 13h30-17h30

Ville de Ramonville

Place Charles-de-Gaulle

31520 Ramonville Saint-Agne

Date limite de remise des offres : mercredi 26 février 2020 à 12h.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.